



PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches)

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 3 septembre 2019;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 **Annexe A**

L'annexe A du *Règlement 458 de zonage* est modifié par le retrait de l'usage 8193 – Rucher.

Article 2 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire

CERTIFICAT

Nous, soussignés, certifions que:

1. Le premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 3 septembre 2019.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire